

COLONISATION ET INSTITUTIONS

Une vaste littérature théorique et empirique s'est consacrée dans les années 1990 à la relation entre la croissance et le niveau des inégalités économiques. En définitive, elle n'est pas parvenue à mettre à jour une relation universelle et robuste (Cogneau et Guénard, 2002a). La difficulté avec la relation allant des inégalités vers la croissance, comme aussi pour sa réciproque plus ancienne à savoir la courbe de Kuznets, provient du fait que le niveau et la distribution du revenu sont co-déterminés par les mêmes facteurs. En particulier, la croissance et les inégalités sont contraintes par des institutions de longue durée. Les institutions léguées par l'Histoire conditionnent le fonctionnement des marchés de facteurs et du crédit et influencent les équilibres politico-économiques, qui en retour déterminent la croissance et les inégalités.

La recherche actuelle s'attache à séparer, parmi les déterminants de la croissance et des inégalités, ce qui relève (i) de facteurs géographiques intangibles (distance à l'équateur, climat, enclavement etc.), (ii) d'institutions historiquement déterminées (langues, religions et systèmes juridiques, protection de la propriété et des droits civiques, démocratie), (iii) des politiques économiques mises en oeuvre (commerciales, monétaires, budgétaires). Bien sûr ces trois éléments ne sont pas indépendants, la localisation pouvant influencer les institutions, celles-ci conditionnant la mise en oeuvre et la réussite des politiques, les résultats des politiques conditionnant en retour les institutions. Quel que soit l'accent mis sur l'un de ces trois éléments, il y a néanmoins consensus sur le fait que les écarts de développement proviennent moins de la quantité de ressources productives (capital humain et physique) que des institutions qui organisent l'utilisation de ces ressources (cf. par exemple, Hall et Jones, 1999). En particulier, la faiblesse de la croissance et le niveau élevé des inégalités de revenu observés en Amérique latine comme en Afrique sub-saharienne¹ sont envisagés sous ce nouvel angle d'approche.

¹ On trouve notamment dans ces deux régions les pays caractérisés par les distributions de revenu les plus inégalitaires du monde (Brésil, Afrique du Sud).

Cet article s'articule autour de deux problématiques qui font actuellement l'objet de recherches au sein de DIAL : celle des conséquences institutionnelles de la colonisation, et celle du rôle des institutions, et en particulier de la colonisation, dans le développement des pays. Un travail en cours s'attache en effet à appréhender les différentiels d'inégalités entre pays aujourd'hui à travers l'empreinte laissée par la colonisation. Un autre volet de cette voie de recherche s'intéresse aux différences dans les systèmes scolaires hérités de la colonisation en Afrique sub-saharienne et à leurs implications contemporaines en termes de développement.

Institutions et développement : les termes du débat

La recherche historique s'intéresse depuis toujours aux effets de long terme des structures socio-économiques et à leurs mécanismes de reproduction dans le temps. De son côté, la littérature économique s'est penchée sur l'influence des systèmes légaux, des infrastructures sociales, plus généralement des institutions, sur la sphère économique. Malgré la certitude de l'importance des institutions pour la croissance, la connaissance sur l'origine des institutions et sur les raisons pour lesquelles des institutions préjudiciables à la croissance persistent dans le temps demeure aujourd'hui limitée. Les éléments institutionnels les plus communément analysés concernent le respect des contrats et des droits de propriété, les libertés civiles et politiques et les règles juridiques en vigueur dans les pays.

Certains travaux de la « nouvelle économie comparative » mettent l'accent sur l'influence de l'identité du colonisateur sur les performances économiques. Ils opposent assez systématiquement deux types de fonctionnement juridique : le système de « droit commun » (« common law ») d'origine anglo-saxonne et le système de « droit civil » (« civil law ») d'origine française qui ont des caractéristiques différentes. Le « common law » est désigné comme étant un système légal dans lequel les juges ont une relative indépendance, les jurés ont un rôle central ainsi que la jurisprudence ; ce système s'appuie sur des principes légaux assez larges comme la confiance pour la résolution de conflits. Le

« civil law » au contraire est un système dans lequel les juges sont des fonctionnaires de l'Etat, où le droit écrit prime sur la jurisprudence et qui s'appuie sur un contrôle et une surveillance étendus des décisions légales par un système hiérarchique développé (Glaeser et Shleifer, 2002 ; Djankov, La Porta, Lopez et Shleifer, 2002). Ce dernier système, hérité de la loi romaine, a été incorporé dans les codes légaux en France et en Allemagne au début du 19^{ème} siècle². Ces deux systèmes ont été « transplantés » dans les pays colonisés, si bien que le système légal anglo-saxon prédomine aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande, en Asie du Sud (Hong Kong et Singapour) et en Afrique de l'Est. Napoléon a quant à lui exporté le système légal « à la française » dans les pays européens qu'il a conquis, notamment l'Espagne et le Portugal. Par la suite, ce système a été « transplanté » dans les régions contrôlées par les Portugais, les Espagnols, les Néerlandais et les Français eux-mêmes. Selon les travaux cités ci-dessus, il resterait la base des systèmes légaux des pays d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et de l'Ouest, et de certains pays asiatiques (Taïwan par exemple). L'influence de ces deux systèmes («legal origin») sur le développement économique des pays est jugée capitale, en particulier relativement à la protection des droits de propriété sur le capital qui serait mieux assurée par le « common law » que par le « civil law ». Plus généralement, ce dernier système, ainsi que l'influence catholique ou musulmane, auraient favorisé un Etat interventionniste associé à de moindres performances économiques et financières et à plus de corruption. Le système britannique de «droit commun» ainsi que l'influence protestante auraient en revanche favorisé la construction d'un Etat restreint et efficace (La Porta, Lopez, Shleifer et Vishny, 1998 et 1999).

D'autres travaux minimisent au contraire l'influence de l'identité du colonisateur et de l'héritage des systèmes légaux³, et soulignent plutôt les différences entre colonisation de peuplement et colonisation d'exploitation.

² Hayek (1960) date la distinction entre *common law* et *civil law* de la mise en place du Code Civil napoléonien.

³ Au contraire de Hayek, Weber (1978) insiste sur la capacité d'adaptation du capitalisme .

Dans les régions où les conditions sanitaires étaient mauvaises, rendant difficile l'installation des Européens, et dans les régions initialement riches en ressources naturelles et/ou plus densément peuplées, les politiques coloniales auraient mis en place des institutions d'extraction de la rente et des régimes de protection de la propriété privée défavorables à l'accumulation de capital (Acemoglu, Johnson, Robinson, 2001a et 2001b). La stratégie coloniale et le type d'institutions étaient déterminés, entre autres facteurs, par la faisabilité d'une installation durable des colons qui reposait sur les conditions sanitaires : les auteurs relient alors le taux de mortalité des colons au début du XIX^{ème} siècle au type d'institutions mis en place par la suite. Les pays dans lesquels les Européens se sont installés en grand nombre, caractérisés par une faible mortalité des premiers immigrants, ont bénéficié de meilleures institutions capitalistes et ont connu des niveaux de PIB par tête plus élevés (Acemoglu et al., 2001a) ; à l'inverse, les pays qui étaient les plus densément peuplés au début de la période coloniale, autour de 1500, ont été ceux qui ont été les moins performants économiquement pendant et après la période coloniale (Acemoglu et al., 2001b). Ces différences ne tiennent pas à l'identité même du colonisateur mais plutôt aux caractéristiques des régions colonisées. Ainsi il se trouve que les colons britanniques se sont plus souvent installés dans des régions à plus faible mortalité, ce qui expliquerait les corrélations constatées entre «common law» et développement. Leurs résultats suggèrent également que l'Afrique est plus pauvre aujourd'hui que le reste du monde non pas en raison de facteurs purement géographiques (Sachs, 2001), ou «ethno-culturels» (Easterly et Levine, 1997), mais du fait de « mauvaises institutions ». Pour autant, l'argument « institutionnel » ne signifie pas que les facteurs géographiques n'ont joué aucun rôle dans les changements de développements relatifs entre pays, mais qu'ils ont seulement eu un impact indirect par l'influence qu'ils exercent sur la qualité des institutions (Rodrik, Subramanian et Trebbi, 2002), notamment sur la structure de la propriété de la terre.

Ainsi, alors que la corrélation entre l'ampleur du peuplement européen dans les ex-colonies et leur performance économique globale est

plutôt robustement établie, le questionnement sur les véritables canaux par lesquels la présence européenne a mené à de meilleurs résultats économiques reste ouvert. Est-ce en raison de meilleures institutions fondées sur le droit de propriété, comme le suggèrent Acemoglu et ses co-auteurs, ou principalement en raison du stock initial de capital humain et matériel que les immigrants européens ont emmené avec eux ? Le nombre de colons installés durablement est-il réellement le canal déterminant la qualité des institutions, ou est-ce plutôt la dotation en ressources naturelles particulièrement lucratives durant la période coloniale qui est à la source des différences institutionnelles d'hier comme d'aujourd'hui ? Les régions tropicales à colonisation de peuplement limitée pourraient en effet avoir souffert de la course aux ressources naturelles qui a été à l'origine, à la fois, de mauvaises institutions reposant sur une logique extractive, et d'un recours élevé à la traite des esclaves pour étendre les plantations de sucre et de coton, comme ce fut le cas pour le Brésil à la différence du Nord des Etats-Unis ou du Canada (Engerman et Sokoloff, 2000).

Colonisation et inégalités

Nos propres recherches (Cogneau et Guénard, 2002b) nous permettent d'affirmer que l'ampleur de la colonisation de peuplement dans les ex-colonies a non seulement eu une influence persistante sur le niveau de revenu par tête des pays mais également sur leur niveau d'inégalités. Nos estimations indiquent que la proportion de la population de descendance européenne (mesurée en 1900 ou en 1975) rend compte d'une part très importante des différences d'inégalités de revenu entre anciennes colonies. Il existe en effet une relation non linéaire en « U inversé » entre l'ampleur de l'installation d'une population européenne durant la colonisation et le niveau d'inégalités atteint dans les années 1990⁴. Cette relation capte la spécificité latino-américaine du point de vue des inégalités dans sa quasi-totalité. Dans les ex-colonies sans véritable peuplement européen, la fragmentation ethnique des populations autochtones augmente le niveau d'inégalités

observées et explique en grande partie la spécificité africaine. Les deux résultats sont robustes à l'utilisation de techniques économétriques qui corrigent de l'endogénéité potentielle des flux d'immigrations européenne aux autres facteurs des inégalités, et du fait que la fragmentation ethnique est en partie la résultante du découpage territorial et des politiques du type « diviser pour régner » appliquées par les colonisateurs. A l'instar d'Acemoglu et al., les différences constatées ne tiennent pas à l'identité même du colonisateur mais plutôt aux caractéristiques des régions et au type de colonisation pratiqué.

Ces résultats signifient-ils que les inégalités initiales de ressources et la discrimination raciale ou ethnique constituent les facteurs explicatifs principaux des niveaux élevés d'inégalités de revenu observés en Amérique Latine ou en Afrique ? Cet élément est évidemment tout à fait considérable dans des pays comme le Brésil ou l'Afrique du Sud (Lam, 1999)⁵. Néanmoins il ne suffit pas à expliquer l'ampleur des inégalités observées dans la plupart des cas, et notamment dans les pays africains où la population de descendance européenne n'est qu'une petite minorité et où les inégalités de revenu entre ethnies sont limitées. Nous argumentons, à la suite de Sokoloff et Engerman (2000), que la colonisation d'exploitation a par elle-même engendré des institutions inégalitaires, indépendamment du nombre de colons qui se sont installés dans les pays. Là où les colons européens se sont installés en nombre, elle a entraîné des institutions favorables à la détention du pouvoir politique et économique par une oligarchie de descendance européenne, et la perpétuation de la discrimination raciale. Là où les colons d'origine européenne sont partis au moment des indépendances, le même type d'institutions a perduré, fonctionnant là encore au bénéfice d'une oligarchie au pouvoir, représentant bien souvent un groupe ethnique. Après les indépendances, le dualisme des économies et les structures étatiques ont en effet continué à alimenter les conflits ethniques pour la captation des rentes, engendrant un clientélisme à base ethnique pour l'accès à l'emploi public ou pour les choix d'investissement (« éléphants blancs »). Dans

⁴ Les données sur les inégalités (coefficient de Gini) proviennent de la base de données internationales WIID sur 70 ex-colonies qui sont aujourd'hui des pays développés ou en développement.

⁵ Qui comprennent respectivement environ 45% et 10% de population blanche.

les deux cas, en Amérique Latine comme en Afrique, l'allocation de la terre, des emplois bien rémunérés et des biens publics a continué d'être particulièrement non méritocratique, paternaliste et clientéliste. Le débat reste ouvert pour savoir si la démocratisation des sociétés peut permettre un changement de système. En effet, comme des travaux récents en économie politique l'ont montré, les divisions raciales ou ethniques tendent à réduire la demande de redistribution parce que les programmes politiques d'inspiration égalitariste et universaliste heurtent les préférences raciales ou ethniques des citoyens électeurs⁶.

Par rapport à ces grandes questions, les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont guère que suggestifs. Ils soulignent néanmoins que les différences en matière d'inégalités dans les anciennes colonies sont moins dues aux différences de philosophie politique des colonisateurs qu'aux différences dans le type de colonisation (peuplement, exploitation) et aux différences initiales entre les régions colonisées (ressources naturelles, peuplement, ancienneté des Etats pré-coloniaux).

Colonisation, école et développement en Afrique

Le développement de l'école en Afrique durant la colonisation semble en revanche avoir dépendu de l'identité de la puissance colonisatrice (Cognau, 2002). Dans les ex-colonies britanniques (16 pays sur 47), les populations avaient en effet un niveau d'instruction supérieur en 1960 par rapport aux ex-colonies françaises. La population de 15 à 60 ans des ex-colonies britanniques bénéficiait en moyenne d'une année et demie de scolarité supplémentaire par rapport son homologue vivant dans les ex-colonies françaises, soit un nombre moyen d'années de scolarité deux fois supérieur. Le taux d'alphabétisation était en moyenne supérieur de 15 à 20 points dans les ex-colonies britanniques en 1970. Ces écarts se sont maintenus jusqu'en 1990. Par ailleurs, les cycles primaires sont plus souvent complets dans les ex-colonies britanniques et le passage du primaire au secondaire y est plus fréquent. Selon nos estimations, l'extension de l'Islam et la fragmentation ethnique exercent une

influence négative sur la quantité d'éducation reçue, tandis que la présence de colons européens en 1900 exerce une influence positive. L'identité du colonisateur a donc laissé son empreinte sur le fonctionnement de l'école dans les sociétés africaines, et cette empreinte a persisté trente années après les indépendances.

En ce qui concerne l'extension quantitative de l'instruction primaire, il semble que le système français d'éducation gratuite et laïque, instauré dès les premières années du XX^{ème} siècle, a moins bien réussi que le système britannique fondé sur un partenariat entre les missionnaires et l'Etat. Les systèmes belge et portugais, complètement voués à l'oeuvre missionnaire, n'ont pas mieux réussi que le système français, sauf à évangéliser les populations de manière plus conséquente. Par ailleurs, les Britanniques ont aussi mieux répondu à la demande africaine d'enseignement secondaire, que ce soit dans leurs colonies de peuplement, et malgré la ségrégation raciale qui fut associée à ce peuplement, ou dans leurs colonies d'extraction. La politique française ne permit l'accès aux études secondaires et universitaires, et ensuite aux postes administratifs, qu'à une toute petite élite. La principale raison de l'échec du système français provient sans doute d'un manque de ressources humaines et financières: un système gratuit se passant de l'apport missionnaire était nécessairement plus coûteux et donc limité dans son expansion, surtout après la 1^{re} guerre mondiale et pendant la crise des années 1930. Par ailleurs, le paiement de hauts salaires aux instituteurs et professeurs africains, justifié sur la base d'un principe égalitariste-assimilationniste (« à travail égal salaire égal »), augmentait encore ces coûts. Il reste à savoir si ces plus hauts salaires ont permis une éducation de meilleure qualité. La comparaison des taux d'alphabétisation ne le fait pas apparaître, mais des analyses plus détaillées seraient nécessaires à ce niveau.

En tout état de cause, l'avantage éducatif des ex-colonies britanniques ne s'est pas traduit dans les performances économiques de ces pays, ni dans les conditions de vie moyennes des populations. En 1960 comme en 1990, les habitants des ex-colonies britanniques n'étaient pas plus riches que leurs homologues des ex-colonies françaises, et ne bénéficiaient pas

⁶ Cet effet vaut également pour les pays de l'OCDE, et notamment les Etats-Unis.

d'une espérance de vie plus élevée. L'examen du cas de quatre pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Ouganda) montre que les rendements de l'éducation sur les revenus étaient significativement plus faibles dans les ex-colonies britanniques au début des années 1990. On note également que les autres pays, ex-colonies belges, portugaises, italiennes ou pays indépendants comme l'Ethiopie ou le Liberia, ont connu une trajectoire moins favorable que les ex-colonies françaises, alors qu'ils avaient des performances éducatives comparables en 1960, et des infrastructures de transport pas moins développées. La politique de salaires et d'infrastructure des ex-colonies françaises a par ailleurs entraîné une urbanisation nettement plus rapide par rapport aux deux autres groupes de pays. Il n'est pas impossible que l'institution de la zone Franc ait compensé du côté de la stabilité macro-économique les handicaps des ex-colonies françaises en termes de coûts salariaux et de distribution de l'éducation.

Ainsi, comme chez La Porta et al. (1998 et 1999), l'influence de l'identité du colonisateur à l'avantage des Britanniques est confirmée en matière de scolarisation, mais sans conséquence notable du point de vue du développement et de la croissance. Par ailleurs, comme chez Acemoglu et al. (2001a et 2001b), l'influence de la colonisation de peuplement européenne sur le développement de l'école et sur la croissance se trouve corroborée. On ne peut toutefois oublier les conséquences éthiques désastreuses qu'elle a eues en contrepartie, dont on trouve une traduction dans les niveaux d'inégalité atteints (voir ci-dessus). Le racisme a en effet constitué l'idéologie dominante des colonisateurs européens, quel qu'ait pu être le caractère tempérant des philosophies libérales, égalitaristes ou chrétiennes.

Denis Cogneau et Charlotte Guénard

Bibliographie

Acemoglu D., Johnson S., Robinson J.A. (2001a), « The Colonial Origins of Comparative Development: an Empirical Investigation », *The American Economic Review*, vol. 91, n°5, pp1369-1401.

Acemoglu D., Johnson S., Robinson J.A. (2001b), « Reversal of Fortune: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution », *NBER Working Paper* n°8460, April.

Cogneau D. (2002), « Colonisation, école et développement en Afrique: une analyse empirique », *Document de travail DIAL* présenté au séminaire DELTA-INRA(LEA)-DIAL, Site Jourdan, 6 novembre.

Cogneau D., Guénard C. (2002a), « Inégalités et croissance: une relation introuvable? » *Document de travail DIAL* 2002/03, 39 pp.

Cogneau D., Guénard C. (2002b), « Colonization and Inequality; A Note on Some Suggestive Evidence », Document de travail DIAL, mimeo.

Djankov S., La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A. (2002), « Appropriate Institutions », *World Bank*, mimeo, May.

Easterly W., Levine R. (1997), « Africa's Growth Tragedy: Policies and Ethnic Divisions », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, pp1203-1250.

Glaeser E.L., Shleifer A. (2002), « Legal Origins », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, Issue 4, November, pp1133-1192.

Hall R. E., Jones C.I. (1999), « Why Do Some Countries Produce So Much More Output per Worker than Others », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, n°1, pp83-116.

Lam D. (1999), « Generating Extreme Inequality: Schooling, Earnings and Intergenerational Transmission of Human Capital in South Africa and Brazil », *Population Studies Center*, Report No. 99-439, University of Michigan.

La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A., Vishny R.W. (1998), « Law and Finance », *Journal of Political Economy*, vol. 106, n°6, December, pp1113-1155.

La Porta R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A., Vishny R.W. (1999), « The Quality of Government », *Journal of Law, Economics and Organization*, vol. 15, n°1, April, pp222-279.

Rodrik D., Subramanian A., Trebbi F. (2002), « Institutions Rule: the Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development », October, présenté au séminaire DELTA-INRA(LEA)-DIAL, site Jourdan, 18 décembre.

Sachs J.D. (2001), « Tropical Underdevelopment », *NBER Working Paper* n°8119.

Sokoloff K.L., Engerman S.L. (2000), « Institutions, Factor Endowments and Path of Development in the New World », *Journal of Economic Perspectives*, 14(3).

DIALOGUE

La lettre d'information de DIAL

Numéro 18

Décembre 2002

Editorial

Un certain nombre de travaux économiques récents sont consacrés à l'étude de l'influence de la colonisation sur le développement des pays. Selon le cas, ils mettent plutôt l'accent sur l'importance de l'identité du colonisateur ou au contraire du type de colonisation, les deux aspects étant évidemment liés. Deux travaux menés à DIAL abordent cette question.

Une première étude portant sur un échantillon de 70 ex-colonies qui sont aujourd'hui des pays développés ou en développement suggère que l'ampleur de la colonisation de peuplement dans ces pays a non seulement eu une influence persistante sur leur niveau de revenu par tête mais également d'inégalités. L'étude met en évidence l'existence d'une relation non linéaire en « U inversé » entre l'ampleur de l'installation d'une population européenne durant la colonisation et le niveau d'inégalités atteint dans les années 1990.

Selon une seconde étude portant sur 47 pays africains, le développement de l'école durant la colonisation semble avoir dépendu de l'identité du colonisateur. Dans les ex-colonies britanniques, les populations avaient en effet un niveau d'instruction supérieur en 1960 par rapport aux ex-colonies françaises et cet avantage a subsisté plusieurs décennies après leur indépendance. De manière paradoxale, cet avantage éducatif ne s'est pas traduit par de meilleures performances économiques, ni par de meilleures conditions de vie moyennes, que ce soit à l'indépendance ou actuellement.

L'automne a été fécond à DIAL puisque nous avons eu le plaisir de voir Michaël Grimm soutenir sa thèse (dirigée par Didier Blanchet et Denis Cognau) en novembre à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Cette thèse développe des outils de micro-simulation aptes à évaluer et quantifier, *ex-post* et *ex-ante*, les conséquences distributives à moyen et long terme des politiques et chocs macro-économiques tout en tenant compte de la diversité des comportements individuels. Elle vise par ailleurs à analyser le lien entre d'une part des variables démographiques, telles que l'éducation et la santé, et d'autre part la formation du revenu et des inégalités. Toutes les applications sont effectuées pour la Côte d'Ivoire et concernent plus particulièrement les conséquences distributives de l'ajustement structurel, de l'épidémie du SIDA et des politiques d'éducation. Cette thèse a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité et proposition pour prix de thèse.

Enfin, comme c'est le cas chaque année, DIAL a accueilli des chercheurs du Sud pendant quelques mois cet automne dans le cadre de bourses de l'Institut de Recherche pour le Développement et du ministère des Affaires étrangères. Rachel Ravelosoa, chercheuse au projet MADIO/INSTAT, a ainsi poursuivi la préparation de sa thèse de doctorat d'économie portant sur l'éducation à Madagascar, tandis que François Aka, professeur à l'université de Bouaké, a mené des travaux sur la pauvreté et la fiscalité en Côte d'Ivoire.



DIALOGUE
est une publication
semestrielle de DIAL
éditée à 1.500 exemplaires
en français et en anglais.

Formulaire d'abonnement
gratuit disponible sur notre site
www.dial.prd.fr

Directeur de publication :
Jean-Pierre Cling

Rédactrice en chef :
Charlotte Guénard

Mise en page :
Coryne Ajavon

Conception graphique :
www.PassionMicro.com

Impression :
Instaprint (Tours)

N° ISSN : 1254-7182

